



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Vols dans les véhicules

CANDIAC, le 28 août 2020 – Nous désirons solliciter la collaboration de la population afin de sensibiliser les citoyens concernant les vols dans les véhicules.

La majorité des vols dans les véhicules pourraient être éliminés si les conducteurs adoptaient des comportements sécuritaires. De ce fait, nous invitons la population à prendre les précautions suivantes pour assurer la sécurité de leurs biens :

- Verrouillez les portières et fermez les fenêtres de votre véhicule en tout temps.
- Ne laissez aucun objet de valeur à la vue des passants.
- Apportez avec vous vos appareils mobiles et électroniques (iPhone, iPad, etc.)

De plus, nous avons constaté que les pièces d'identité étaient fréquemment volées. Afin d'éviter d'être la victime d'un autre délit (fraude, vol d'identité, vol d'argent, etc.), nous vous conseillons fortement de ne JAMAIS laisser votre portefeuille dans votre véhicule.

Selon le Code de la sécurité routière, « nul ne peut laisser sans surveillance un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clef de contact et verrouillé les portières ». Tout contrevenant s'expose à une amende de 30\$, plus les frais.

Enfin, n'hésitez pas à signaler aux policiers la présence d'individus suspects rôdant autour d'un véhicule sans raison apparente en composant le 911. La vigilance et la coopération des citoyens sont nécessaires pour une sécurité optimale.

-30-

Section relations médiatiques
(514) 918-4483

Communiqué: 2020-052

Page 1